

Article 14 de la Convention des droits de l'enfant rédigée par l'Unesco

Lis le texte et réponds aux questions suivantes.

Tu as en effet le droit de penser ce que tu penses, mais aussi le droit de croire au Dieu auquel tu aimerais croire. Il y a des personnes qui croient en Allah, d'autres en Bouddha, d'autres encore en Jésus-Christ ou au Messie. Certaines personnes ne croient en aucun Dieu. Personne ne peut t'interdire de prier comme tu l'as appris à la maison, ni d'aller au service religieux en compagnie de tes parents. À quatorze ans, tu peux décider quelle sera ta croyance. Le droit de croire à son Dieu s'appelle liberté de religion. Les États parties respectent le droit qu'ont tes parents de t'apporter leur appui en réfléchissant avec toi et en t'écoutant.

1) De quel droit cet article parle-t-il ?

.....
.....

2) Comment appelle-t-on une personne qui ne croit en aucun dieu ?

.....
.....

3) Surligne dans le texte le nom des dieux. Relie chaque dieu à la religion qui lui correspond.

Allah ■	■ Le christianisme
Jésus-Christ ■	■ Le bouddhisme
Bouddha ■	■ L'islam
Le Messie ■	■ Le judaïsme

4) Complète la phrase ?

En France, on a le droit de croire en dieu ou de ne pas y croire car la France est un pays

.....
.....

5) D'après toi, est-ce que c'est pareil dans les autres pays du monde ?

.....
.....
.....

.....